

# Mémoire

**du Syndicat des Métallos, section locale 9490  
Syndicat des travailleurs et travailleuses de l'aluminerie Alma**



Soumis dans le cadre du Sommet économique régional  
du Saguenay-Lac-Saint-Jean

**Aluminium : la région doit gagner au change**

Présenté le 1<sup>er</sup> avril 2015

**Syndicat des Métallos, section locale 9490**

830 rue des Pins Ouest

Alma Qc G8B 7R3

Téléphone : 418 662-7055

Télécopieur : 418 662-7354

Courriel : [syndicat@staalma.org](mailto:syndicat@staalma.org)

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Résumé du mémoire.....</b>	<b>1</b>
<b>Présentation de l'organisation .....</b>	<b>2</b>
<b>Thèmes du Sommet économique régional .....</b>	<b>2</b>
<b>Historique .....</b>	<b>3</b>
<b>Un Pacte social.....</b>	<b>4</b>
<b>Le conflit de 2012 .....</b>	<b>5</b>
<b>La perspective d'un nouveau conflit .....</b>	<b>7</b>
<b>L'entente secrète .....</b>	<b>7</b>
<b>Rachat d'électricité : des occasions ratées!.....</b>	<b>8</b>
<b>La région et le Québec doivent gagner au change.....</b>	<b>9</b>
<b>Recommandation .....</b>	<b>12</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>13</b>

## RÉSUMÉ DU MÉMOIRE

Rio Tinto Alcan (RTA), ou les dénominations passées de l'entreprise, occupe un rôle de premier plan dans l'économie du Saguenay-Lac-Saint-Jean. L'aluminium est sans contredit le secteur phare qui a permis le développement économique de notre région et en assure encore aujourd'hui la vitalité.

Force est cependant de constater que ce rôle perd un peu de sa superbe. En effet, le nombre d'emplois découlant de la production de l'aluminium va en déclinant, toutes proportions gardées. Le Pacte social qui a valu à Alcan d'échapper à la nationalisation ne semble plus aussi solide qu'il l'a déjà été.

En 2012, une nouvelle brèche est apparue dans ce Pacte social lorsqu'on a réalisé que l'entente secrète de 2007 obligeait Hydro-Québec à acheter en pure perte les surplus d'électricité de RTA en période de conflit de travail, déséquilibrant ainsi les négociations et finançant un lockout patronal. À deux reprises depuis, des négociations ont été tenues entre le Gouvernement et la compagnie sans que cette faille n'ait été colmatée.

Par ailleurs, il apparaît que les Québécois en général ainsi que les citoyens du Saguenay-Lac-Saint-Jean doivent pouvoir tirer davantage profit de la présence de Rio Tinto Alcan et des avantages qui lui sont consentis.

### Recommandation

Toute nouvelle entente ou toute modification à des ententes déjà existantes entre le Gouvernement du Québec et Rio Tinto Alcan devrait viser à renouveler le Pacte social entre les citoyens et la compagnie. En ce sens, elle devrait notamment permettre de :

- 1) Mettre fin à l'obligation d'achat des surplus énergétiques de RTA par Hydro-Québec, notamment en période de conflit de travail;
- 2) Prévoir des seuils de création d'emplois réguliers;
- 3) Réserver une portion de la nouvelle capacité de production à des activités de transformation de l'aluminium, que ce soit par RTA ou par des entreprises régionales.

## PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION

Ce mémoire est présenté par la section locale 9490 du Syndicat des Métallos. Cette dernière représente les 700 travailleurs de l'usine Rio Tinto Alcan à Alma, autant dans l'accréditation horaire (l'usine), dans les bureaux que parmi les policiers et pompiers.

## THÈMES DU SOMMET ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

Ce mémoire s'attardera sur quelques éléments des questions posées dans le cadre du Sommet économique régional.

Tout d'abord, il y est question de la façon dont on peut « *maximiser les retombées économiques générées par le secteur traditionnel de l'aluminium* » et de la manière dont on peut « *renforcer davantage le secteur de la transformation de l'aluminium et celui des équipementiers spécialisés* » (thème 2).

Nous croyons que ça passe par des exigences accrues à l'égard de Rio Tinto Alcan en matière de création d'emplois, de transformation, ainsi que par un amendement à la Lettre d'entente qui oblige le rachat des surplus énergétiques de RTA par Hydro-Québec.

Nous traiterons également de la façon dont on peut « *stimuler davantage l'entrepreneuriat et faciliter l'essor des PME innovantes dans la région* » (thème 1) et « *stimuler la création de nouveaux piliers économiques en région* » (thème 3).

En lien avec ces deux questions, nous croyons qu'il faut stimuler davantage la transformation de l'aluminium, et ce, en permettant aux entreprises actuelles et futures d'avoir accès à des volumes d'aluminium à des prix compétitifs, qui permettent d'atténuer l'effet de la prime du Midwest américain.

## HISTORIQUE

L'histoire de notre syndicat est gravée dans celle de la région, comme l'est celle de l'aluminium. Notre section locale tire son origine de la création d'un syndicat à l'usine de l'Isle Maligne en 1943.

Au fil des ans, d'une usine à l'autre, nos grands-pères, nos pères, nos mères, les aïeux de notre région ont trimé dur pour l'Aluminium Company of Canada, devenu Alcan puis Rio Tinto Alcan. Notre région s'est développée autour de cette compagnie, qui à l'époque a fait construire des maisons, des écoles, un hôpital, pour avoir à disposition une main-d'œuvre de qualité. Les gens d'ici ont beaucoup donné pour cette compagnie, qui elle, embauche de moins en moins de personnes.

Notre section locale a mené plusieurs batailles pour améliorer les conditions de travail des hommes, et plus récemment des femmes, dans ces usines. Nos luttes ont aussi permis que la région tire davantage profit de la présence de ce fabricant d'or gris, parce que les salaires ainsi laissés dans la région faisaient tourner l'ensemble de l'économie.

De l'Isle Maligne à Alma, de l'Aluminium Company of Canada à Rio Tinto Alcan, notre section locale a évolué avec cet employeur.

Aujourd'hui, nous croyons qu'il est temps de remettre les pendules à l'heure et de rappeler à cette compagnie le Pacte social qui la liait et devrait toujours la lier à la région et ses citoyens.

## UN PACTE SOCIAL

Établie au Saguenay-Lac-Saint-Jean depuis 1926, Alcan a harnaché nos rivières pour produire les quantités importantes d'électricité nécessaires à la fabrication de l'aluminium. Alcan est rapidement devenue un chef de file dans son domaine.

En 1962, la compagnie a échappé à la deuxième vague de nationalisation en raison de quelque 12 000 emplois qu'elle créait grâce à la précieuse énergie produite par ses barrages. On considérait alors qu'une sorte de Pacte social existait entre Alcan et la société québécoise. En échange de ce droit d'exploiter elle-même l'hydroélectricité tirée de rivières parmi les plus puissantes du Québec, la compagnie donnait directement de l'ouvrage à des milliers de personnes et à des milliers d'autres indirectement, par les retombées économiques de ses activités dans la région.

Ce droit d'exploiter les rivières a une valeur. On estimait que cela représentait environ 700 millions \$ par année en 2012<sup>1</sup>. Si on ajoute tous les blocs d'électricité à bas prix, les prêts sans intérêt et les avantages fiscaux, les avantages dont bénéficie Rio Tinto Alcan se comptent en milliards de dollars.

Pourtant, la contrepartie offerte par la compagnie s'est amenuisée avec le temps. D'une compagnie paternaliste avec un siège social au Québec qui a construit des quartiers et qui embauchait 12 000 personnes, on se retrouve avec une multinationale qui emploie environ 4500 personnes, tente systématiquement de réduire ce qu'elle laisse dans la région et fait sortir davantage de capitaux du pays vers la maison-mère en Australie et au Royaume-Uni.

Ajoutons à cela que les ententes successives conclues en 1984, 1998 et 2006 consentent de nouveaux avantages à cette compagnie, sous la forme de faibles redevances hydrauliques, de baux emphytéotiques pour l'exploitation de l'hydroélectricité, d'avantages fiscaux et d'imposants prêts sans intérêt. Le tout est assorti de très peu de conditions. Il n'y est d'ailleurs aucunement question de création de nouveaux emplois permanents liés à l'accroissement de la capacité de fabrication.

---

<sup>1</sup> Selon les données citées par l'expert Jean-François Blain, en se basant sur la valeur du tarif L, cité dans *Les fabuleux secrets de Rio Tinto Alcan*, la multinationales jouit d'avantages incomparables, mais veut diminuer ses coûts grâce à la sous-traitance, Robert Dutrisac, *Le Devoir*, 3 mars 2012.

## LE CONFLIT DE 2012

La première moitié de 2012 a été marquée par un conflit de travail de six mois à l'usine d'Alma. Le litige portait principalement sur la possibilité pour la compagnie de remplacer par des sous-traitants moins bien rémunérés des emplois habituellement effectués par des travailleurs réguliers. Une telle pratique avait déjà cours dans une autre usine. Ainsi, on pouvait y retrouver à travailler côte à côte un travailleur régulier et un sous-traitant payé la moitié du salaire, effectuant exactement le même ouvrage.

La section locale 9490 voulait limiter le recours à la sous-traitance et préserver des emplois de qualité dans la région pour les prochaines générations. Cette lutte s'inscrivait tout à fait dans l'esprit du Pacte social entre la compagnie et la région.

Rio Tinto Alcan ne l'entendait pas ainsi et a mis en lockout les travailleurs de son usine d'Alma dans la nuit du 31 décembre 2011.

Au cours du conflit qui a duré six mois, l'usine a évidemment réduit ses activités au strict minimum. Toutefois les barrages hydroélectriques ont continué de fonctionner à pleine capacité, opérés par des travailleurs appartenant à une autre unité d'accréditation. Ainsi, RTA a dégagé d'importants surplus d'électricité.

On a appris en avec le dévoilement de la « Lettre d'entente du 13 décembre 2006 »<sup>2</sup> qu'Hydro-Québec était tenue d'acheter les surplus d'électricité de Rio Tinto Alcan, et ce, peu importe le motif de ces surplus, au même tarif que celui en vigueur pour l'électricité fournie par Hydro-Québec à RTA.

*«1.6.1 La totalité de l'électricité produite par Alcan en vertu du bail de la Péribonca intervenu le 7 septembre 1984 entre le Gouvernement et Alcan et des contrats d'achat d'énergie auxquels il est fait référence aux présentes devra être utilisée pour ses besoins industriels au Québec. Nonobstant ce qui précède, l'électricité qui ne sera pas utilisée à ses fins devra être vendue à Hydro-Québec et acquise par elle au prix convenu entre Alcan et Hydro-Québec et approuvé par le Gouvernement.*

*1.6.2 Le prix de vente à Hydro-Québec devra refléter le tarif applicable aux achats faits par Alcan auprès d'Hydro-Québec aux termes des contrats*

---

<sup>2</sup> Lettre d'entente, en date du 13 décembre 2006 entre Alcan inc. et le Gouvernement du Québec et Hydro-Québec, 25 pages, document consulté en ligne le 31 mars 2015  
<http://www.ledevoir.com/documents/pdf/riotinto.pdf>



*d'énergie ou, en l'absence de tels contrats, le tarif industriel applicable au Québec. »*<sup>3</sup>

C'est ainsi que pendant la durée du conflit, Hydro-Québec a acheté pour l'équivalent de 148 millions \$ en électricité à Rio Tinto Alcan.<sup>4</sup> Soulignons par ailleurs que ces sommes ont été dépensées en pure perte par la société d'État qui n'éprouvait pas de besoins énergétiques.

L'opération s'est avérée rentable pour RTA puisque le coût de fabrication de cette électricité est inférieur à son prix de vente à Hydro-Québec. Supposant que le coût de production oscille autour de 1¢ le kWh, selon nos informations, cela signifierait que le prix de vente à Hydro-Québec serait plus de quatre fois supérieur, en postulant qu'il s'agit du tarif L. Bien que nous n'ayons pas les chiffres précis, tout indique que RTA a réalisé un important profit sur la vente de ses surplus d'électricité.

De son côté, le PDG d'Hydro-Québec soulignait dans son rapport annuel pour 2012 que cette situation avait alourdi le bilan financier, assimilant cette situation à des « *conditions commerciales particulièrement difficiles* ».<sup>5</sup>

Ainsi, les Québécois et les Québécoises, par l'intermédiaire de la société d'État, ont financé le conflit de travail décrété par RTA. En effet, les profits réalisés sur la vente d'électricité sont venus alléger les pertes encourues par la compagnie en raison de la diminution de la production. On peut d'ailleurs penser que cette atténuation des impacts financiers pour RTA a contribué à prolonger le conflit.

---

<sup>3</sup> Lettre d'entente, p. 10

<sup>4</sup> Rapport annuel 2012 d'Hydro-Québec, 122 pages consulté en ligne le 31 mars  
<http://www.hydroquebec.com/publications/fr/docs/rapport-annuel/rapport-annuel-2012.pdf> p. 6

<sup>5</sup> *ibid*, p. 6

## LA PERSPECTIVE D'UN NOUVEAU CONFLIT

Ce problème constaté en 2012 n'est toujours pas réglé. Ainsi, il est toujours possible pour RTA de financer un conflit de travail, que ce soit une grève ou un lockout, en vendant de l'électricité à Hydro-Québec, qui serait obligée de l'acheter, peu importe qu'elle en ait besoin ou pas.

Or, la plupart des unités d'accréditations de Rio Tinto Alcan verront leurs contrats de travail échus au 31 décembre 2015. C'est donc dire que les sections locales obtiendront alors le droit de grève, et l'employeur, celui de lockout. Le spectre d'un conflit de travail n'est malheureusement pas écarté.

Selon nos calculs, basés sur une règle de trois tenant compte de la capacité énergétique de RTA et du volume des activités maintenu pendant le dernier lockout en 2012, on estime qu'un conflit touchant toutes ces unités d'accréditation pourrait coûter environ l'équivalent d'un milliard \$ par année à Hydro-Québec. En effet, s'il en a coûté 148 millions \$ pour six mois d'achat de surplus d'électricité en 2012, alors que la seule usine d'Alma fonctionnait à capacité réduite, la note annuelle oscillerait autour d'un milliard \$ pour Hydro-Québec si toutes les usines étaient affectées. Voilà une facture salée qui pourrait attendre les contribuables québécois par l'intermédiaire de la société d'État.

## L'ENTENTE SECRÈTE

Au fil du temps, Alcan puis RTA ont joui d'avantages financiers importants. La Lettre d'entente de 2006 - surnommée « entente secrète » vu son caractère confidentiel jusqu'à ce qu'elle soit rendue publique par les médias en 2012 - en donne une bonne idée. Outre l'obligation d'achat des surplus d'électricité, celle-ci énumère les nombreux avantages consentis à la compagnie.

En contrepartie d'un plan d'investissements d'Alcan (devenu RTA) de 2,01 milliards \$ pour de nouvelles installations de production d'aluminium primaire, dont la construction devait être amorcée d'ici décembre 2015 (il semble qu'une extension d'une durée inconnue ait été accordée depuis par Québec), Québec s'engage à accorder pour 400 millions \$ de prêts sans intérêt sur une durée de 30 ans, pour une usine pilote AP-50 au Saguenay (devenue AP-60), un agrandissement de la capacité de l'usine d'Alma de l'ordre de 170 000 à 195 000 tonnes métriques, un agrandissement de la capacité de celle d'Arvida d'autant ou un projet alternatif totalisant une nouvelle capacité de production de l'ordre de 340 000 tonnes métriques.

Cet accroissement de la capacité de production est associé non pas à une création nette d'emplois réguliers, mais bien au maintien de 740 emplois pendant seulement 3 ans.

Par ailleurs, l'entente prolonge le Bail d'exploitation de la rivière Péribonca de 2034 jusqu'en 2058 à condition que «*La totalité de l'électricité produite par Alcan en vertu du bail de la Péribonca [...] devra être utilisée pour ses besoins industriels au Québec*»<sup>6</sup>. Comme nous l'avons toutefois noté, l'électricité inutilisée par RTA est vendue à Hydro, qui est tenue de l'acheter. Ce qui ouvre la porte à ce que RTA finance un conflit de travail en vendant ses surplus d'énergie.

Par ailleurs, la Lettre d'entente reconduit le contrat de vente de puissance et prolonge jusqu'en 2045 l'engagement d'Hydro-Québec de fournir un bloc d'énergie de 343 MW à RTA. Québec octroie en outre un bloc supplémentaire de 225 MW de 2010 à 2045.

L'entente stipule que des changements au régime fiscal général des entreprises totaliseront des économies de 112 millions \$ de 2010 à 2023 et s'engage à compenser la compagnie si tel n'était pas le cas ou si le régime changeait à son désavantage.

Soulignons par ailleurs que la compagnie peut se dérober à ses obligations en cas de «*force majeure*», ce qui comprend une grève ou un lockout, qu'elle aurait elle-même déclaré.

## **RACHAT D'ÉLECTRICITÉ : DES OCCASIONS RATÉES!**

Depuis qu'il a eu connaissance en 2012 de l'obligation faite à Hydro-Québec d'acheter les surplus énergétiques de RTA en cas de conflit, le Syndicat des Métallos réclame des amendements à l'entente secrète afin de mettre fin à cette iniquité. Il s'agit clairement d'une mesure qui perturbe l'équilibre des négociations et qui fait porter un poids financier inutile sur les épaules de la société d'État et des contribuables québécois.

Cette entente ayant une valeur juridique, elle ne peut être modifiée que d'un commun accord entre les parties, soit le Gouvernement et la compagnie.

Or, il semble que plusieurs occasions ont été ratées ces dernières années. À plusieurs reprises RTA était en demande auprès de Québec quant à certains aspects de la Lettre.

En mai 2013, Québec a accepté de donner plus de flexibilité à RTA pour compléter son programme d'investissements. En vertu de l'entente secrète, pour pouvoir avoir accès à

<sup>6</sup> Lettre d'entente, article 1,6, p. 9-10

des prêts sans intérêt de 400 millions \$, RTA devait avoir amorcé les différents éléments de son plan d'investissements de 2,01 milliards avant le 31 décembre 2015. Or, cette période a été prolongée par le Gouvernement du Québec en mai 2013, mais la durée du délai accordé n'a pas été dévoilée.<sup>7</sup> Notons qu'à ce moment-là, le porte-parole du gouvernement du Parti québécois dans ce dossier, le président du Conseil du Trésor Stéphane Bédard, a refusé de dire s'il avait été question lors des pourparlers de l'obligation d'acheter les surplus d'électricité en cas de conflit.<sup>8</sup>

Une autre occasion a été ratée en décembre dernier, cette fois par le gouvernement du Parti libéral. En effet, le Premier ministre Philippe Couillard a annoncé un allongement de la période de vie des cuves précurtes de l'usine Arvida, qui ne correspondent plus aux normes gouvernementales. Comme la date de fermeture obligatoire figurait également à la Lettre d'entente de 2006, cette dernière a fait l'objet d'un amendement. Or, encore une fois, la Lettre d'entente a été modifiée sans que ne soit modifiée la clause 1.6.1 sur le rachat obligatoire d'électricité.<sup>9</sup>

Ce manque de volonté politique de la part de deux gouvernements successifs fait craindre le pire dans l'éventualité d'un nouveau conflit de travail d'envergure. Pourtant, Québec aura été prévenu maintes fois.

## LA RÉGION ET LE QUÉBEC DOIVENT GAGNER AU CHANGE

Rio Tinto Alcan reçoit beaucoup du Gouvernement du Québec, de la région. À une époque où les énergies vertes ont la cote, elle peut compter sur des ressources énergétiques peu polluantes et à bas prix, en plus des nombreuses autres formes d'aide.

Il semble que RTA soit à nouveau en demande d'avantages financiers auprès du Gouvernement du Québec. En effet, pour aller de l'avant avec ses projets de développement dont plusieurs sont prévus dans l'entente de 2006, la compagnie pourrait

<sup>7</sup> Communiqué de presse émis le 16 mai 2013, Québec accorde de la flexibilité aux dirigeants de Rio Tinto Alcan pour leur permettre de réaliser leur programme d'investissements, ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations. Consulté en ligne le 31 mars 2015 : [http://www.economie.gouv.qc.ca/ministere/salle-de-presse/communiqués-de-presse/communiqué-de-presse/?tx\\_ttnews\[tt\\_news\]=12113&cHash=ff3484709025509d0b914b20ddf194e6](http://www.economie.gouv.qc.ca/ministere/salle-de-presse/communiqués-de-presse/communiqué-de-presse/?tx_ttnews[tt_news]=12113&cHash=ff3484709025509d0b914b20ddf194e6)

<sup>8</sup> Électricité : Rio Tinto Alcan obtient plus de flexibilité sans en payer le prix, Marco Bélaïr-Cirino, article paru dans Le Devoir, le 23 mai 2013, consulté en ligne le 31 mars 2015 : <http://www.ledevoir.com/economie/actualités-economiques/378803/rio-tinto-alcan-obtient-plus-de-flexibilite-sans-en-payer-le-prix>

<sup>9</sup> Communiqué de presse émis le 19 décembre 2014, Nouvelle entente conclue avec Rio Tinto Alcan; 1000 emplois préservés au Saguenay-Lac-Saint-Jean, ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations. Consulté en ligne le 31 mars 2015 : <http://www.premier-ministre.gouv.qc.ca/actualités/communiqués/details.asp?idCommunique=2592>

avoir besoin d'un bloc d'énergie supplémentaire pour les phases 2 et 3 de l'AP-60 et la construction d'une phase 2 à l'aluminerie d'Alma.

Or, on constate que la barre n'a pas été fixée bien haute par le passé dans les ententes conclues entre Québec et ce géant de l'aluminium. Le volume d'emplois créés va sans cesse en diminuant. Il nous apparaît important de tirer parti de toute nouvelle ronde de négociations entre le Gouvernement du Québec et RTA pour corriger le tir et renouveler le Pacte social liant la compagnie et la population de la région, ainsi que celle du Québec en entier.

Ainsi, tout nouvel avantage consenti à RTA, que ce soit sous la forme d'un bloc énergétique ou d'un tarif plus avantageux, doit être assorti de seuils de création d'emplois réguliers. Québec a déjà formulé de telles exigences envers l'aluminerie Alouette au moment d'accorder des blocs d'électricité, il serait de bon aloi qu'il fasse de même pour RTA.

Par ailleurs, il y a une limite à la création de nouveaux emplois. On sait bien qu'avec les nouvelles technologies, il faut moins de travailleurs pour produire une quantité équivalente d'aluminium. On ne peut revenir aux ratios d'emplois par tonne métrique de 1962. Soulignons toutefois que la transformation de l'aluminium permet de créer encore plus d'emplois que la fabrication en elle-même. En ce sens, nous saluons l'annonce récente de l'augmentation de 35 000 tonnes de la quantité d'aluminium réservée à des activités de transformation dans la région (qui s'ajoute aux 115 000 tonnes métriques déjà fournies annuellement à des entreprises québécoises).

Il s'agit d'un pas dans la bonne direction. Il faut cependant aller plus loin. Tout nouvel ajout de capacité de production devrait être assorti d'une obligation de transformation, que ce soit par des activités de transformation de RTA ou par la vente à des industries de transformation de la région, et ce, à des conditions avantageuses permettant d'amortir la prime du Midwest américain qui force les acheteurs à payer une prime pour des coûts de transport importants alors que le métal est livré à seulement quelques kilomètres.

Finalement, nous estimons que tout nouvel avantage consenti par Québec à RTA doit impérativement être conditionnel à la fin de la clause de rachat obligatoire de surplus d'électricité en cas de conflit de travail. De plus, si rachat il doit y avoir, cela devrait pouvoir se faire seulement lorsqu'Hydro-Québec en a besoin. Il n'y a pas lieu que Rio Tinto Alcan fasse des profits avec son électricité alors qu'Hydro-Québec est tenue de l'acheter en pure perte.

Les citoyens de la région et de l'ensemble du Québec doivent ressortir gagnants de pourparlers éventuels avec Rio Tinto Alcan. Nous croyons que le Sommet économique régional est une occasion importante de renouveler les principes du Pacte social unissant la plus importante entreprise de la région et la population. La réciprocité de ce pacte doit guider les pourparlers actuels et futurs.

## RECOMMANDATION

Toute nouvelle entente ou toute modification à des ententes déjà existantes entre le Gouvernement du Québec et Rio Tinto Alcan doit viser à renouveler le Pacte social entre les citoyens et la compagnie. En ce sens, elle devrait notamment permettre de :

- 1) Mettre fin à l'obligation d'achat des surplus énergétiques de RTA par Hydro-Québec, notamment en période de conflit de travail;
- 2) Prévoir des seuils de création d'emplois réguliers;
- 3) Réserver une portion de la nouvelle capacité de production à des activités de transformation de l'aluminium, que ce soit par RTA ou par des entreprises régionales.

## CONCLUSION

Nous disposons au Québec d'une richesse naturelle importante qui est appelée à prendre encore plus de valeur avec le réchauffement climatique. Notre électricité peu coûteuse permet à des compagnies énergivores de prospérer ici.

Or, le Pacte qui unit Rio Tinto Alcan à la société québécoise semble aujourd'hui moins solide qu'à l'époque de la nationalisation de l'électricité dans les années 1960. Cette impression est renforcée par le rachat d'Alcan par Rio Tinto, étant donné qu'une plus grande partie des profits est pompée à l'étranger et que les exigences de rendements semblent accrues pour la filière aluminium, aujourd'hui jugée à l'aune des rendements obtenus dans le secteur minier, majoritaire au sein du groupe.

Dans ce contexte, le Québec doit trouver le moyen de préserver voire de restaurer l'équilibre dans sa relation avec ce géant de l'aluminium.

On constate que le Gouvernement du Québec n'a pas négocié par le passé de façon suffisamment serrée avec Alcan, devenue Rio Tinto Alcan, pas assez pour justifier l'ampleur des avantages qui lui sont consentis.

Nous jugeons aujourd'hui essentiel de corriger le tir. Il y a moyen que la relation qui unit la compagnie et la société québécoise en soit une « gagnant-gagnant ». Ça passe nécessairement par de la création d'emplois de qualité, davantage de transformation au Québec et la fin du déséquilibre artificiel dans les négociations dû au rachat obligatoire des surplus énergétiques de RTA.